

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JUIN 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Barcelo, expert en sinistre	Plainte n° 2012-06-01(E)	M ^e Marco Gaggino, vice-président	29 août 2014 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	Un (1) chef pour entrave au travail du syndic. Depuis le 24 janvier 2011 jusqu'à ce jour, entrave l'enquête du bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages en faisant défaut de répondre aux demandes de renseignements contenues dans les correspondances du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, lesquelles lui étaient adressées relativement à sa conduite professionnelle, le tout en contravention avec la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et le <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> , notamment aux dispositions de l'article 342 de la Loi et des articles 54 et 56 dudit Code.	Poursuite de l'audition
Certificat n° : 101092		M. Jules Lapierre, membre				